

Pourquoi un tel montant ? Tout simplement parce que celui-ci se devait être dissuasif car ELIOR et les Organisations Syndicales représentatives ont décidé que **les conjoints devaient être exclus**.

Vos supers négociateurs, ceux qui pavent sans cesse sur les restaurants, ne se sont pas posé la question si votre **CONJOINT** est sans emploi, s'il est retraité ou sans première mutuelle avec son propre employeur.

A noter que nous avons demandé (SUD ELIOR Entreprises) la mise en place d'un référendum, car il nous paraissait important que la décision soit prise par les salariés car l'avis des uns et des autres sur un sujet aussi sérieux afin que le côté familial soit conservé.

Tollé inexplicable et refus catégorique de l'entreprise et des Organisations Syndicales **CFE-CGC – FO – CFTC – CFDT** qui ne veulent pas perdre leur **DROIT de DECIDER A VOTRE PLACE**.

Un des négociateurs a également évoqué je cite « **Dans 1 an ce sont les élections et la Direction pourrait nous mettre des bâtons dans les roues** » En clair on joue notre avenir. Rien à voir avec vos préoccupations, car ils pensent que dans 1 an, vous aurez oublié leurs erreurs sociales (***PSE, APLD, Mutuelle**) et que vous serez d'ici là passés à autre chose.

En préambule de l'accord il est dit ceci

« De renforcer la **solidarité entre les salariés** dans le cadre d'un régime collectif et obligatoire » On se demande où se situe la solidarité, si nous avons la même définition de la solidarité. Nous vous rappelons ce qu'est la **solidarité « Fait d'être solidaire ; relation entre personnes qui entraîne une obligation morale d'assistance mutuelle »**.

Le respect et la confiance se méritent.

L'équipe SUD ELIOR Entreprises

* PSE : Plan de sauvegarde de l'emploi
APLD : Activité partielle de longue durée